

Département  
du Nord

-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
**ARRETE MUNICIPAL N°251216AR266CB**

**Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement - ensemble de la commune - Hondschoote.**

-----  
Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par Mme GUILLET Noran-Ashley, société MIDITRACAGE Agence Hauts de France,

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la réglementation de la circulation et du stationnement à Hondschoote afin de faciliter l'entretien de la signalisation routière pour la CCHF,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

**A R R E T E**

**Article 1°** - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées à Hondschoote, sur toute l'année 2026 :

- Rétrécissement de la chaussée au droit du chantier
- Circulation interdite au droit du chantier à 30 km/h
- Stationnement interdit au droit du chantier sauf véhicule de chantier
- Alternat par piquet K10 ou panneaux C18/B15 au besoin

**Article 2°** - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

Mme GUILLET Noran-Ashley, société MIDITRACAGE pour information et exécution.

M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 16 décembre 2025

**Le Maire d'Hondschoote**  
**H. SAISON**

